



LES FAITS MARQUANS DES REUNIONS OFFICIEUSES DES SB-13 DE LA CCCC LUNDI 4 SEPTEMBRE 2000

La semaine de réunions informelles précédant les treizièmes sessions officielles des Organes Subsidiaires (SB-13) de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques (CCCC) a commencé ce lundi 4 septembre, par une séance d'information initiale donnée par les Présidents des organes subsidiaires et le Secrétaire Exécutif de la CCCC. Suite à quoi, des réunions informelles ont été convoquées pour l'examen des lignes directrices relevant des Articles 5 (questions méthodologiques), 7 (communication des informations) et 8 (revue des informations) du Protocole; des mécanismes du protocole de Kyoto; et de l'utilisation des sols, changements intervenus dans l'utilisation des sols et foresterie (LULUCF).

Ces réunions informelles qui s'étaleront du 4 au 9 septembre à Lyon, en France, précéderont immédiatement les SB-13, lesquelles se tiendront du 11 au 15 septembre. Les délégués près des SB-13 et des réunions informelles viseront la concrétisation du Plan d'Action de Buenos Aires (PABA) adopté à la Quatrième Conférence des Parties en novembre 1998. A rappeler que dans le cadre du PABA, les délégués avaient établi une date butoir fixée à deux années plus tard, pour le renforcement de la mise en application de la CCCC et la préparation de la future entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. La Sixième Conférence des Parties (CdP-6), prévue du 13 au 24 novembre 2000, à La Haye, aux Pays-Bas, viendra marquer le point culminant de ce processus de deux ans.

Les SB-13 viseront à réaliser des avancées dans les négociations couvrant un éventail de sujets nécessaires à l'accord global devant être conclu à la CdP-6, dont ceux des mécanismes du Protocole; de la mise en application de l'Article 4.8 et 4.9 de la CCCC et des questions ayant trait à l'Article 3.14 du Protocole de Kyoto (effets adverses); de la conformité aux obligations du Protocole; des meilleures pratiques en matière de politiques et mesures (P&M) adoptées par les Parties visées à l'Annexe I de la CCCC; des LULUCF; des lignes directrices relevant des Articles 5, 7 et 8 du Protocole; et de la mise au point et du transfert des technologies.

LE BRIEFING INITIAL

Harald Dovland (Norvège), Président de l'Organe Subsidiaires des Avis Scientifiques et Technologiques, souhaite la bienvenue aux participants. Notant que 10 semaines seulement nous séparent de la CdP-6, l'orateur indiqua que les réunions de la semaine en cours doivent avoir pour objectif la réalisation de progrès significatifs sur toutes les questions. Il fit observer que des réunions et des consultations officielles avaient été tenues depuis les SB-12 sur nombre de questions clés, dont celles concernant: les effets adverses, le transfert des technologies, les mécanismes, le respect des obligations, et les LULUCF. Par ailleurs, des soumissions ont été reçues d'un certain nombre de Parties, concernant les LULUCF, le renforcement des capacités et les lignes directrices relevant des Articles 5, 7 et 8 du Protocole. Il précisa que ces consultations et ces soumissions ont permis le développement du texte de négociation.

Le Secrétaire Exécutif de la CCCC, Michael Zammit Cutajar, remercia le gouvernement français et la ville de Lyon de l'accueil des SB-13. Il fit part ensuite de son regret quant à la disparition de deux éminentes figures des négociations sur les changements climatiques: Le français, Jean Ripert, qui avait présidé le Comité de

Négociation Intergouvernemental qui a abouti à l'adoption de la CCCC en 1992; et Shukong Zhong, Conseiller Spécial pour les Questions Environnementales au ministère chinois des affaires étrangères. Le NIGERIA, au nom du G-77/CHINE, fit part des condoléances du groupe. S'agissant des questions logistiques, l'orateur exprima des réserves concernant le retard accusé dans la mise à disposition et dans la distribution des documents et qui a affecté les préparatifs des pays en développement et leur participation. Il déclara que tous les documents officiels de la CdP-6 doivent être mis à disposition bien avant la réunion. Il nota que l'absence d'interprétariat était de nature à défavoriser les représentants des pays non anglophones et souligna la nécessité de parvenir à un paquet équilibré d'accords, reflétant bien les priorités de l'ensemble des Parties en présence.

LES REUNIONS INFORMELLES

LES MECANISMES: Le Président Kok Kee Chow (Malaisie) introduisit le texte consolidé sur les principes, modalités, règles et lignes directrices devant encadrer les Mécanismes. L'INDE, au nom du G-77/CHINE, appela à des progrès sur les éléments autres que le PABA, mit en exergue la nécessité de rester en conformité avec l'insistance de la CCCC sur les questions d'équité et de responsabilité communes mais différenciées, et souligna les questions ayant trait à la nature et à la portée des mécanismes et celle du caractère supplémentaire.

Le Secrétariat présenta un exposé sur le Manuel de Référence du MDP proposé et sur l'accréditation. L'orateur suggéra que le Manuel comprenne des chapitres précisant les méthodologies de base, le monitoring, le document de la conception du projet, les exigences de l'organe chargé des accréditations et celles de l'Entité Opérationnelle. Il indiqua que les Entités Opérationnelles pouvait faire usage du Manuel pour comprendre, entre autres, les critères et le processus des accréditations; les procédures de validation, de vérification et de certification; et les méthodologies approuvées pour la validation/enregistrement des activités des projets. Au sujet des accréditations, il décrit les options offertes pour les arrangements institutionnels, notamment, un organe mondial unique chargé des accréditations, une fédération/association d'organes d'accréditation, et des accords de reconnaissance mutuels/multilatéraux. Il identifia les questions à considérer, telles que celles de l'utilisation des structures d'accréditation disponibles, du financement des organes et des processus d'accréditation, et des processus d'appel pour les Entités Opérationnelles désignées.

Le BRESIL, avec la COLOMBIE, l'AFRIQUE DU SUD, la CHINE et le MAROC, déclara que les décisions concernant les lignes de base doivent être prises par un organe désigné à des fins politiques, par exemple, un Comité Exécutif. L'ARABIE SAOUDITE mit en relief le caractère politique des décisions ayant trait au MDP, encouragea la prise des décisions concernant les lignes de base, par la CdP/RdP, et fit part de ses réserves quant à la nécessité du Manuel de Référence. La COLOMBIE nota la tendance éventuelle à exagérer les lignes de base et encouragea la prévision d'une disposition permettant la "dé-certification" des Entités Opérationnelles. La CHINE, avec les ETATS-UNIS, exprima sa préférence pour l'option consistant à avoir un organe d'accréditation mondial unique.

La REPUBLIQUE DE COREE mit en relief la question "d'additionalité" et s'interrogea sur le point de savoir si le Manuel sera une compilation des décisions de la CdP/RdP et du Comité Exécutif ou s'il comportera des avis techniques. Le délégué des ETATS-UNIS appuya l'idée de voir le Manuel servir de dépôt des



décisions. La FRANCE, au nom de l'UE, souhaite le voir revêtir plutôt un caractère technique. Le délégué des ETATS-UNIS déclara qu'il était d'avis que les décisions concernant les lignes de base et les questions en rapport doivent être prises avec l'approbation du Comité ou d'un groupe d'expert désigné relevant de ses prérogatives.

L'ARABIE SAOUDITE et la NORVEGE mirent en garde contre tout retard dans la prise des décisions nécessaires au MDP. L'UE suggéra que le rôle du Comité doit se limiter à l'accréditation et à la vérification aléatoire des Entités Opérationnelles.

Le MAROC mit en exergue l'interaction entre les trois mécanismes. L'INDE souhaita avoir des éclaircissements quant à la nature du Certificat de Réduction des Emissions. La représentante des PHILIPPINES fit part de ses réserves concernant la conclusion d'un accord sur la forme du Manuel de Référence avant de l'entente sur le fond. L'ORATEUR souhaita avoir des éclaircissements sur la certification des activités des projets et des réductions d'émissions. La MAURITANIE demanda des explications sur les rôles du pays hôte et de l'Entité Opérationnelles, et souligna la nécessité pour le pays hôte de jouer un "rôle conducteur" dans le processus.

Au cours d'une nouvelle séance consacrée aux mécanismes, l'INTERNATIONAL STANDARDS ORGANISATION, l'INTERNATIONAL ACCREDITATION FORUM et la DET NORSKE VERITAS soulignèrent leurs points de vue sur les questions d'accréditation et de déclaration de conformité. Les représentants des ONG mirent en relief l'impératif d'inclure la participation du public dans le MDP et l'Exécution Conjointe, et de promouvoir, pour le MDP, une "liste positive" de technologies non-litigieuses, crédibles et basées sur l'énergie renouvelable. Les représentants du monde des Affaires soulignèrent, entre autres, le besoin d'avoir des mécanismes non bureaucratiques, et la nécessité de traduire les objectifs environnementaux en critère pour l'industrie.

LES LIGNES DIRECTRICES RELEVANT DES ARTICLES 5, 7 & 8 DU PROTOCOLE: Les Coprésidents Helen Plume (Nouvelle Zélande) et Festus Luboyera (Afrique du Sud) donnèrent un aperçu sur le travail effectué par le groupe, qui inclut: l'élaboration des lignes directrices devant encadrer les Articles 7 et 8, les lignes directrices relevant de l'Article 5.2 (ajustements) et quatre projets de décisions en rapport. Ils mirent en exergue l'impératif de se focaliser sur les choses pouvant être réalisées avant la CdP-6, notant que certaines questions seront élaborées à un stade ultérieur, compte tenu du fait qu'elles dépendent des résultats d'autres groupes. Il en va ainsi pour les LULUCF, les effets adverses et des mécanismes. Le délégué des ETATS-UNIS suggéra de commencer par les lignes directrices relatives à l'Article 7, car cela permettra de faire avancer également celles devant encadrer l'Article 8. L'UE et les ETATS-UNIS s'accordèrent sur l'élaboration d'un texte commun pour l'Article 5.2, qui servira de plate-forme pour la négociation.

Les participants devaient entamer ensuite l'examen des lignes directrices préliminaires devant encadrer l'Article 8. L'UE déclara que l'Equipe d'Expert chargée de la Revue (EER) doit utiliser des informations pertinentes pour plutôt "corroborer" que "vérifier" les données fournies par les Parties visées à l'Annexe I. Un certain nombre de participants préférèrent remplacer le terme "shall" par "may" dans les références portant sur les tâches devant être accomplies par l'EER.

Au sujet des paragraphes traitant de la confidentialité et de la mise à disposition de données additionnelles, le délégué des ETATS-UNIS, proposa de déplacer les deux paragraphes vers le chapitre consacré à la revue des inventaires où ils seraient plus pertinents. L'UE déclara que les deux paragraphes ont un rapport avec les autres lignes directrices et souhaita leur insertion dans un chapitre d'ordre général. L'ARABIE SAOUDITE, au nom du G-77/CHINE, déclara que les paragraphes étaient applicables à tous les éléments intervenant dans l'élaboration des rapports et qu'ils devaient par conséquent être retenus.

L'UE proposa que l'élaboration des données confidentielles englobe "l'information confidentielle industrielle ou militaire" comme mentionné dans les paragraphes similaires du Protocole de Montréal. L'Australie, avec la NOUVELLE ZELANDE, déclara que le libellé du Protocole de Montréal n'était sans doute pas approprié et préféra se référer à la sécurité nationale. Le NIGERIA demanda si une information confidentielle devait être communiquée, affirmant que cela n'était pas évident dans les lignes directrices. Le délégué des ETATS-UNIS indiqua que cette question sera traitée dans le contexte des inventaires et appela à des procédures précisant la manière dont l'EER traitera des données confidentielles.

Au sujet des délais, le délégué des ETATS-UNIS déclara qu'il ne doit pas y avoir de dates butoirs souhaitées mais des dates fixes et fermes. L'UE proposa de se référer aux cycles de revue, notant

que des évaluations d'ordre spécifiques sont prévues, lesquelles nécessitent, toutes, une définition du cadre temporel. La SUISSE suggéra de définir la période de temps nécessaire à l'évaluation de la conformité d'une Partie donnée.

UTILISATION DES SOLS, CHANGEMENTS INTERVENUS DANS L'UTILISATION DES SOLS ET FORESTIERIE: Le Coprésident Halldor Thorgeirsson (Islande) résuma les conclusions de l'atelier tenu à Poznan, en Pologne, en juillet, avant la date limite des soumissions des Parties concernant les LULUCF, fixée au 1^{er} août. L'orateur donna un aperçu sur le programme de travail des consultations officieuses et affirma s'attendre à les voir aboutir à un texte de négociation. Il demanda aux délégués de: fournir des éclaircissements sur leurs soumissions; mettre en relief leurs priorités; et indiquer les opportunités offertes pour la rationalisation des idées. Le BRESIL, au nom du G-77/CHINE, signala qu'il ne sera pas prêt à discuter des questions ayant trait aux LULUCF avant mercredi. Le délégué affirma que les consultations étaient en train de déborder les questions méthodologiques assignées, et que le projet de résolution ne pouvait être atteint sur la base des soumissions parvenues. TUVALU souligna la nécessité d'examiner les données contenues dans les soumissions du 1^{er} août, plutôt que de se focaliser uniquement sur la synthèse des propositions textuelles.

L'Australie, avec les ETATS-UNIS, appuya l'idée de travailler pour l'élaboration d'un projet de décision. Le Coprésident Thorgeirsson introduisit la synthèse consolidée des propositions faites par les Parties au sujet des questions méthodologiques ayant rapport avec les LULUCF et qui renferment des matériaux concernant: des propositions de définitions et des approches de comptabilité ayant trait à l'afforestation, reforestation et déforestation dans le cadre de l'Article 3.3; la détermination et la manière d'inclure des activités additionnelles induites par l'homme, dans le cadre de l'Article 3.4, y compris les modalités, règles et lignes directrices devant encadrer ces activités et leur comptabilité; les méthodologies à adopter dans la mesure et l'élaboration des rapports concernant les activités relevant de l'Article 3.3 et 3.4; les approches de comptabilité générale ayant trait aux exigences de l'Article 3.3, 3.4 et 3.7; la réversibilité, les effets naturels et les interconnexions en matière de comptabilité; et les questions diverses. L'orateur expliqua que les propositions n'ont pas été combinées mais simplement organisées sous des intitulés descriptifs.

DANS LES COULOIRS

A l'issue de cette journée d'ouverture des travaux, un certain nombre d'observateurs suggèrent que les délégués ont pris un départ sinon à pas mesurés du moins à un rythme confortable, reprenant les travaux là où ils les avaient laissés à la fin des SB-12 et des consultations qui les suivirent. Plusieurs délégués devaient faire part de certaines inquiétudes concernant ce manque apparent d'entrain, compte tenu du fait que l'imminence du rendez-vous de la CdP-6. La forte position adoptée par le G-77/Chine au sujet des considérations logistiques qui pourraient bien avoir des répercussions sur la participation des pays en développement amena certains à se poser la question de savoir ce qui pouvait être raisonnablement réalisé d'ici la CdP-6.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

POLITIQUES & MESURES: La première réunion officieuse qui sera consacrée cette semaine à la question des politiques et mesures, se tiendra à 10h dans l'Amphithéâtre.

TRANSFERT DES TECHNOLOGIES: Une séance officieuse sur le sujet du transfert des technologies aura lieu à 10h dans la salle Rhône 2.

RENFORCEMENT DES CAPACITES: Cette réunion commencera à 15h dans le Salon Pasteur.

LULUCF: Cette réunion commencera à 15h dans l'Amphithéâtre et se penchera sur la synthèse consolidée des propositions faites par les Parties au sujet des questions méthodologiques.

CONFORMITE AUX OBLIGATIONS: Cette réunion est prévue à 17h dans l'Amphithéâtre.

EFFETS ADVERSEES: Cette réunion se tiendra à 17h dans le Salon Pasteur.

ARTICLES 5, 7 & 8: Ce groupe de contact se réunira à 19h dans le Salon Pasteur pour discuter des lignes directrices devant encadrer l'Article 7.

MECANISMES: Cette réunion aura lieu à 19h dans l'Auditorium Lumière.